



Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de la convocation : 13/06/2025

Date d'affichage : 13/06/2025

***DELIBERATION N° 049/2025
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES***

SEANCE DU 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-neuf juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur François Rallo, Maire de la commune.

Présents : François RALLO – Cosme DILME – Jean PEZIN – Sonia MAC VEIGH – Céline FREIXINOS – Jacqueline KEILING – Michèle GRANIER – Stéphane LE COQ – Christine BACHES – Claire SALFATI TEDGUI – Mireille CORONES YAGOUBI – Pascal GIRAUDET – Olivier RABAT – Christian DISLAIR – Yannick CALLAREC – Jordi DELCLOS – Joseph CASCALES – Sylvain VIOT

Pouvoirs :

- Carole CARTON donne pouvoir à Sonia MAC VEIGH
- Modeste BOSQUE donne pouvoir à Jean PEZIN
- Marie-Anne HAUSPIEZ donne pouvoir à Christine BACHES
- Robert TARDA donne pouvoir à François RALLO
- Armand CHAUVET donne pouvoir à Michèle GRANIER
- Patricia PICHARD donne pouvoir à Jacqueline KEILING
- Richard VENDRELL donne pouvoir à Christian DISLAIR
- Bénédicte SARASSAT donne pouvoir à Yannick CALLAREC
- Caroline PICCOLO donne pouvoir à Céline FREIXINOS
- Eliane CHAMBAULT donne pouvoir à Joseph CASCALES
- Eric BOUILLIN donne pouvoir à Sylvain VIOT

Absent : NEANT

Secrétaire de séance : Christine BACHES

OBJET : **Approbation de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) des Logements Locatifs Sociaux (LLS).**

Mme Sonia Mac Veigh, Adjointe au Maire chargée des affaires sociales, fait part à l'assemblée de la demande de la Communauté Urbaine PMM, compétente au titre du Programme Local de l'Habitat, d'approuver la Convention Intercommunale d'Attribution 2024-2029 des logements locatifs produits par les bailleurs sociaux intervenant sur le territoire.

Elle indique que la loi DALO du 05/03/2007, la loi ALUR du 24/03/2014, la loi Egalité et Citoyenneté du 27/01/2017 et la loi ELAN du 23/11/2018 ont favorisé la mixité sociale notamment par la mise en place de plusieurs objectifs réglementaires d'attribution des logements sociaux en fonction des ressources, du caractère prioritaire de la demande et une gestion en flux des réservations (décret n°2020-145 du 20/02/2020) a été actée.

Il s'agit de faciliter l'accès au logement, de rendre le système d'attribution des logements sociaux plus lisible, transparent et équitable.

Cela passe par la simplification des démarches des demandeurs, l'instauration d'un droit à l'information du public et des demandeurs de logement social et, enfin, le positionnement de l'EPCI local (ici la CU PMM) comme chef de file de la politique locale de gestion de la demande de LLS et des attributions de ces logements.

Mme Sonia Mac Veigh précise que la convention intercommunale d'attribution jointe à la présente délibération, détaille les engagements des parties prenantes pour mettre en œuvre les orientations intercommunales d'attribution du document-cadre de PMM.

Ainsi, s'agissant du souhait de favoriser la mixité sociale à l'échelle de PMM, elle relate les engagements CIA pour les demandeurs très pauvres et ceux habitant sur les résidences en Quartier Politique de la Ville.

Puis, Mme Sonia Mac Veigh signale les engagements CIA garantissant l'accès au parc social des publics prioritaires et ceux permettant de favoriser les parcours résidentiels pour les locataires du parc social.

Enfin, elle souligne que la CIA a été constituée en conformité avec l'article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale et l'article 97 de la loi ALUR.

Mme Sonia Mac Veigh conclut en relatant les engagements de la CU PMM, des bailleurs sociaux signataires de la CIA et des communes comme Saleilles ayant du parc social.


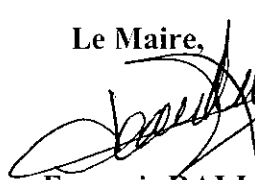
Par suite, elle propose au conseil d'approuver la CIA et d'autoriser M. le Maire à la signer, ainsi que toute pièce utile en la matière.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme Sonia Mac Veigh et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve** la Convention Intercommunale d'Attribution 2024-2029 jointe à la présente délibération ;
- **Autorise** M. le Maire à signer la CIA susdite, ainsi que toute pièce utile en la matière.

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



François RALLO

Publication le : 26 JUIN 2025

Accusé de réception en préfecture
066-216601898-20250619-del-049-2025-DE
Date de télétransmission : 25/06/2025
Date de réception préfecture : 25/06/2025